

CERTIFICATS DE SPECIALISATION DES NOTAIRES

(Article 43-1 et suivants du Décret du 5 juillet 1973 modifié)

AVIS D'EXAMEN DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Pour la session 2020

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut National des Formations Notariales en date du 6 avril 2021.

L'épreuve de l'examen de contrôle des connaissances pour la délivrance du certificat de spécialisation :

« Droit rural et de l'entreprise agricole »

aura lieu le lundi 12 juillet 2021

A été admis à se présenter

Maître Pierre LOBADOWSKY, Notaire à HERICOURT EN CAUX (76)

